



Aix Athlé
Provence

AIX ATHLE PROVENCE ROGNES

SAISON 2019/ 2020

BULLETIN D'ADHESION

RUNNING :

Compétition

Loisir

Renouvellement : oui non

N° Licence :

Veillez remplir en lettres MAJUSCULES

Certif Médical : / /

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de Naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

☎ Portable : / / / / ☎ Portable père ou mère (mineurs) : / / / /

Email (Athlète) : @

Email (père ou mère) : @

Documents à fournir : (Tous les dossiers sont à rendre impérativement complets)

- Bulletin d'adhésion (+ autorisation parentale au verso pour les mineurs)
- 1 certificat médical portant la mention : « ...ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition... » ou le questionnaire de santé imprimé et signé (espace FFA licencié)
- Règlement (espèces, chèque (en 1, 2 ou 3 fois), coupons sport, chèque vacances à hauteur de 50 €)

AIX ATHLE PROVENCE

10, Avenue des déportés de la résistance aixoise 13100 Aix en Provence

Tél : 09.53.18.55.39 / Mail : aixathleprovence@orange.fr

Site Internet : [http:// aix-athle.com](http://aix-athle.com) / Siret : 5138863330014

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), M., Mme.....,

agissant en qualité de : Père, Mère de l'enfant :, autorise et

reconnait avoir pris connaissance des points suivants :

1- Déplacement :

J'autorise les responsables du club (entraîneurs, dirigeants) à déplacer mon enfant en voiture afin de se rendre sur les lieux de compétition.

Pour chaque déplacement en bus, 2 euros sera demandé à chaque enfant participant le jour de la compétition.

2- Médical (Urgence) :

J'autorise les responsables du club (Entraîneurs, dirigeants) à contacter les secours en cas d'accident pouvant lui arriver lors de la pratique de l'athlétisme ou pendant ses déplacements liés à cette activité.

3- Droit à l'image :

J'autorise le club à utiliser les images qui ont été prises à l'occasion de la pratique de l'athlétisme et sur lesquelles il/elle peut apparaître sur le site du club (Loi Informatique et Libertés : Loi du 6 Janvier 1978).

4- Entraînement :

Je reconnais avoir pris connaissance des horaires d'entraînement de mon enfant.

Le club n'est pas responsable de votre enfant avant l'appel et décline toute responsabilité lorsque le cours s'arrête.

5- Etat de santé de votre enfant :

Je m'engage à ne pas amener mon enfant malade ou blessé et à prévenir d'un problème de santé (asthme, diabète, blessure, malaise...)

6- Comportement :

En cas de manquement à l'esprit sportif durant les entraînements et/ou les compétitions, le club se réserve le droit (après en avoir informé la famille) de refuser l'enfant à ses activités pour une durée déterminée ou de façon définitive.

Nous entendons par esprit sportif : Le respect des camarades d'entraînement, des entraîneurs, des dirigeants, des règles de compétitions et d'entraînement, des horaires, du matériel et des installations.

7- Assurances :

Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié TTC (**inclus dans le coût de la licence**).

Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme (**inclus dans le coût de la licence**)

Lors de la réception par MAIL de la licence vous avez la possibilité de consulter et de prendre les garanties optionnelles complémentaires proposées (**consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances**)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme (consultable sur le site www.athle.fr rubrique textes officiels).

Fait à, le..... Signature :